

Certificat PEB

Honoraires TVAC · édition du 16 octobre 2026

Grille indicative des certificateurs partenaires. Le certificateur confirme le montant et le rendez-vous.

Type de bien	Prix TVAC
Appartement	220 €
Appartement duplex	280 €
Appartement triplex	310 €
Immeuble de rapport (minimum 3 unités)	200 € / unité
Maison 2 façades	350 €
Maison 3 façades	400 €
Maison 4 façades ou autre	Sur demande
Bien exceptionnel ou villa	Sur demande

Votre certificateur partenaire

Bruxelles-Capitale : M. Michel

0477 78 18 78 · info@newpeb.be

N° d'agrément : 1740539

Wallonie : M. Philippe

0498 41 14 00 · philippe.defever@gmail.com

N° d'agrément : CERTIF-P2-02502

Suppléments et conditions

Envoi papier ou démarche auprès du syndic pour renseignement : 50 € TVAC. Prise et remise des clés : 20 € TVAC.

Annulation la veille ou le jour même : 150 € TVAC. Absence au rendez-vous : 150 € TVAC à charge de la partie absente.

Le certificateur se réserve le droit de modifier ses honoraires si la situation rencontrée sur place ne correspond pas à celle décrite lors de la prise de rendez-vous.